

Nous **comptons**, car vous **comptez** !

Recensement de la population | Luxembourg

RP 1^{ER} RÉSULTATS 2021 N°14

LES SENIORS AU LUXEMBOURG

Des profils socio-économiques
singuliers, des enjeux majeurs
pour le pays

Laurent Pacht, Antoine Decoville, Frédéric Durand, LISER
Yann Ferro, Kerry Schiel, Isabelle Pigeron-Piroth, Université du Luxembourg

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques


UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

 LISER
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

Résumé

Le recensement de la population, réalisé tous les dix ans, permet de recueillir des informations qui ne sont pas disponibles par ailleurs et qui sont cruciales pour mieux comprendre les défis auxquels notre société est confrontée.

La présente publication traite spécifiquement des seniors, non seulement au travers de données démographiques classiques, mais également grâce à des informations fournies directement par les répondants qui révèlent leur profil migratoire, les langues qu'ils utilisent, leur situation vis-à-vis du handicap, leur relation au travail, ou encore leurs conditions de logement. Tous ces éléments sont fondamentaux pour améliorer la connaissance de ce public et les réponses à offrir, d'autant plus dans un contexte généralisé de vieillissement des sociétés européennes.

L'Europe connaît en effet depuis plusieurs décennies une tendance à un vieillissement de la population ; en 2021, la part des personnes âgées de 65 ans et plus était de 18%. Au Luxembourg, cette part est plus faible (14.7%), mais paraît biaisée du fait de la forte attractivité économique du pays qui engendre de forts flux migratoires d'actifs en âge de travailler. À l'échelle du pays, on observe néanmoins une croissance à la fois du nombre et de la part des personnes de 65 ans et plus et une croissance encore plus forte des personnes âgées de 85 ans et plus.

En termes de nationalités, sept seniors sur dix ont la nationalité luxembourgeoise, alors qu'en considérant la population dans son ensemble, la répartition entre Luxembourgeois et étrangers tend vers l'équilibre. Des variations s'observent selon les communes : dans les territoires ruraux la part des Luxembourgeois y est supérieure, alors que les communes urbaines sont davantage cosmopolites. Les Portugais et les Italiens sont les deux nationalités étrangères les plus représentées parmi les 65 ans et plus, en lien avec les vagues d'immigration italienne puis portugaise. Cette tendance à la diversification des origines des seniors se retrouve dans les pratiques linguistiques de ces derniers, au sens où nombreux sont ceux à parler plusieurs langues à leur domicile : principalement le luxembourgeois (56.9%), mais aussi le français (19.7%) et le portugais (7.8%).

La question de l'emploi des seniors est un sujet de plus en plus discuté, en lien notamment avec les mesures d'allongement de la période d'activité, mais aussi au vu des difficultés rencontrées par les seniors pour trouver un travail. Au Luxembourg, le taux d'emploi des 55-64 ans est l'un des plus faibles d'Europe (46.6%) alors que la moyenne européenne est de 61.3% (OCDE, 2021). Les secteurs d'activités où l'on note une surreprésentation des seniors sont le commerce et le secteur des activités spécialisées (activités juridiques, architecture,

recherche et développement), l'agriculture et les activités immobilières.

Le statut familial des seniors évolue avec le temps, la tendance la plus notable concerne la part des personnes divorcées, qui est en augmentation. Par ailleurs, un quart des personnes de 65 ans et plus déclare vivre seul(e), ce qui renforce les risques d'isolement, sachant que beaucoup d'entre elles occupent un logement potentiellement inadapté (maisons individuelles, grandes surfaces). Ces observations renvoient notamment à la question des « bonnes » conditions du maintien à domicile et aux enjeux de rééquilibrage du marché résidentiel.

Le recensement général de la population aborde également la question du handicap pour la première fois, ce qui permet de constater qu'il s'agit d'un phénomène loin d'être marginal. Les seniors apparaissent tout particulièrement concernés : près d'un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus se déclarent en situation de handicap ; certains handicaps apparaissent plus spécifiquement liés au vieillissement (difficultés de mobilité, troubles auditifs, etc.) ; les seniors sont par ailleurs davantage confrontés au multi-handicap (2,2 handicaps en moyenne par personne) et l'intensité de leurs handicaps apparaît plus importante.

Encart méthodologique

Comme cela a déjà été mentionné dans les précédentes publications relatives aux résultats du recensement de la population de 2021, le contexte de collecte de l'information lors de cette campagne a été très particulier avec la crise sanitaire liée au COVID-19, et cela est encore plus vrai pour le public particulièrement vulnérable des seniors. Ce contexte a eu une incidence importante sur le taux de réponse. Au niveau global, le taux de participation est passé de 85% pour le recensement de 2011 à 79% pour celui de 2021, et certaines variables n'ont été que partiellement renseignées par les personnes ayant répondu. Il en va par exemple ainsi du statut d'occupation de la résidence principale, qui n'est pas exploitable dans le cadre de cette publication, et ce même s'il s'agit d'une information importante pour contribuer à caractériser la vulnérabilité économique des seniors, notamment lorsqu'ils sont locataires. En dehors des données démographiques, qui ont été corrigées sur la base des registres communaux de la population, les résultats présentés dans cette note ont été établis à partir des données fournies par les répondants et ne traitent donc pas les non répondants.

Introduction

La caractérisation du vieillissement répond principalement à deux critères : l'âge et l'autonomie. Mais qu'entend-on, précisément, par « seniors » ?

On distingue couramment:

- les 60-74 ans, généralement mobiles, en bonne santé et pour certains encore actifs professionnellement
- les plus de 75 ans autonomes
- et enfin les plus de 75 ans en proie à une dépendance partielle ou totale, bénéficiant à ce titre d'une assistance (adaptation du logement, aide et soins à domicile, placement en établissement spécialisé, etc.).

Les mots employés pour définir le « grand âge » peuvent néanmoins prêter à confusion. Les « vieux » d'autrefois ont été quasiment bannis de notre vocabulaire au profit d'expressions dont on peine à distinguer les contours, telles que le « troisième et le quatrième âge », les « anciens », les « aînés » ou les « seniors », eux-mêmes aujourd'hui remis en cause¹.

Au-delà de ces questionnements terminologiques, la réalité apparaît plus complexe, en premier lieu parce que l'allongement de la durée de vie a largement brouillé les repères : schématiquement, la « jeunesse » dure plus longtemps aujourd'hui que par le passé. C'est-à-dire que l'on reste également en meilleure santé sur une plus longue période de sa vie.

Il faut également tenir compte de la part importante de subjectivité dans ce domaine, la perception de soi ne correspondant généralement pas au regard social porté sur le « poids des ans », dicté par le marketing ou par le marché de l'emploi, entre autres.

Il va de soi que les inégalités socio-économiques se répercutent sur la manière dont les individus vieillissent, renvoyant à des expériences individuelles hétérogènes, selon que l'on est confronté ou non à la précarité, à l'isolement, à des addictions, à des difficultés d'accès aux soins, etc.

Enfin, ces caractérisations du vieillissement et du grand âge n'auront pas le même sens et la même portée en fonction des usages ou activités concernés. C'est ainsi par exemple que dès 30-35 ans, voire plus tôt dans certaines disciplines, des sportifs font figure de vétérans. À 45-50 ans, on est considéré comme « senior » sur le marché de l'emploi. À l'âge pivot de 60 ans, on peut prétendre à certaines prestations telles que la pension de vieillesse anticipée, la tarification sociale ou le dispositif de téléalarme. L'âge de la retraite est quant à lui fixé à 65 ans au Luxembourg, cet âge apparaissant de fait comme un seuil-référence pour nombre de dispositifs ou d'institutions.

D'où le parti pris de retenir, dans le cadre de la présente publication, des seuils d'âge différenciés en fonction de l'angle d'approche (seuil de référence de 65 ans, seuil de 50 ans pour l'emploi, seuil de 65 ans et 85 ans pour le handicap, etc.).

¹ C'est ainsi par exemple que, encore récemment, la loi « portant sur la qualité des services pour personnes âgées » adoptée le 20 juillet 2023 a fait évoluer la dénomination des « Clubs Seniors » en « Club Activ Plus ».

1.

La population des seniors

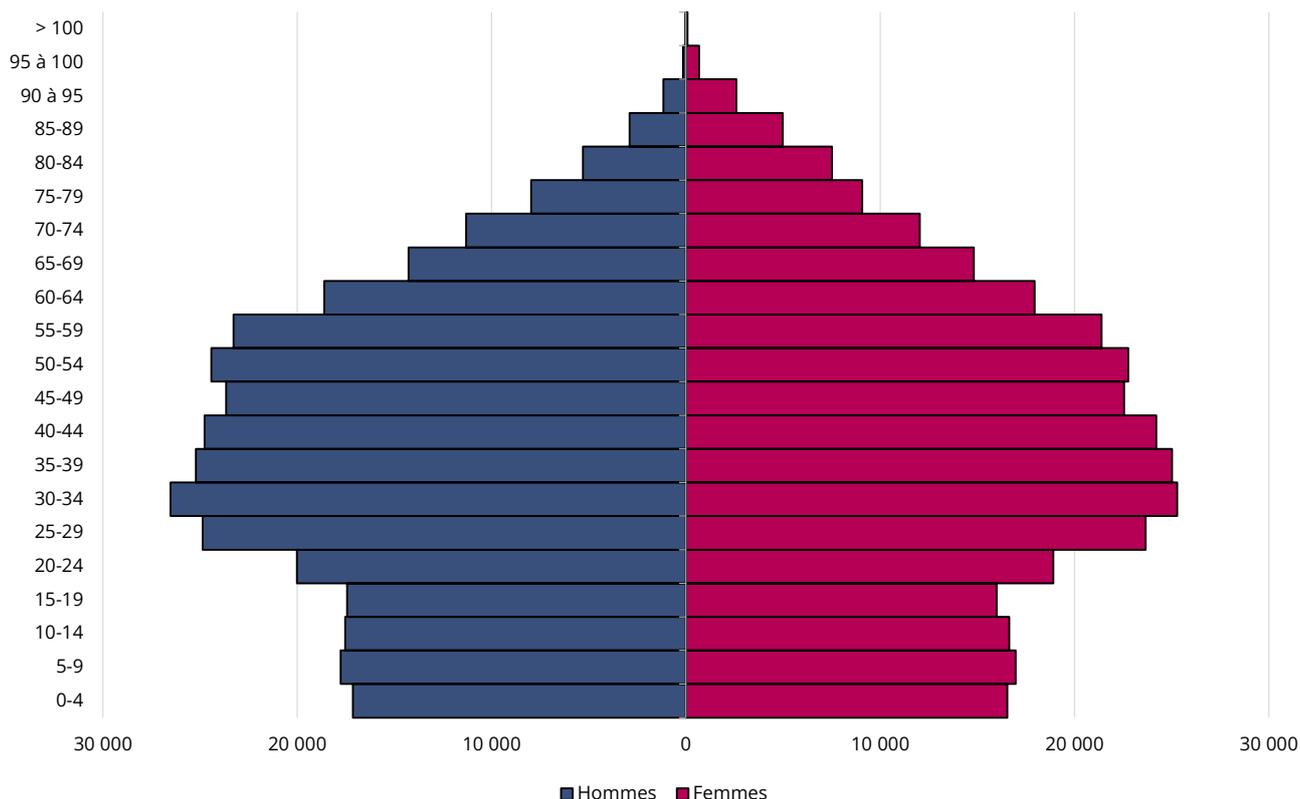
Le vieillissement de la population est une tendance qui n'épargne aucune région du monde, et qui est particulièrement visible en Europe, mais à des degrés toutefois très divers selon les territoires. Cette tendance résulte de la combinaison entre l'allongement de la durée de vie, qui augmente mécaniquement le nombre de personnes âgées, et d'autre part la baisse de la natalité, et donc du nombre total de jeunes. Face à cet « effet ciseau », l'âge moyen de la population augmente donc naturellement.

En 2021, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans l'ensemble de la population était la plus élevée d'Europe en Bulgarie (21.3%), suivie de la Croatie, de l'Italie et du Portugal, où elle se situait aux alentours de 20% de la population totale. À l'échelle de l'ensemble des pays membres d'Eurostat (les pays de l'Union européenne ainsi que la Norvège, la Suisse, le Liechtenstein et l'Islande), la part des 65 ans et plus était de 18.1%. Dans cette Europe à la population fortement vieillissante, le Luxembourg fait de prime abord figure d'exception, avec une part de personnes âgées de 65 ans et plus très faible (14.7%).

Mais déduire de ce seul chiffre que le Luxembourg serait un pays jeune, peu confronté aux enjeux du vieillissement touchant toute l'Europe, serait une interprétation partiellement trompeuse. En effet, cette statistique n'est pas synonyme d'une natalité vigoureuse², mais reflète un afflux massif et continu d'actifs, lié à l'attractivité économique du pays. De fait, la pyramide des âges (voir graphique 1) présente un profil « en champignon », avec une base relativement fine, un large renflement dans sa partie intermédiaire (les populations en âge de travailler), et une partie sommitale également large. Ce type de profil est caractéristique d'une population globalement vieillissante et soulève un important défi puisque le nombre de contribuables qui partiront en retraite dans les prochaines années va être amené à augmenter drastiquement. À terme, la question du financement de ces retraites va se poser, de même que celle du maintien de l'équilibre de la couverture santé et de la prise en charge de la dépendance, dans un contexte d'accroissement des dépenses. Le rapport de dépendance démographique des personnes âgées, qui est calculé en divisant le nombre de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans et qui est exprimé en pourcentage, est souvent utilisé pour indiquer l'évolution des charges économiques résultant du vieillissement d'une société. Or, cet indice est passé de 20,4% en 2011 à 21,2% en 2021.

² Au Luxembourg, le taux de fécondité s'établissait à 1,38 enfant par femme en 2021, contre 1,53 à l'échelle de l'Union européenne cette même année. En 2002, ce taux était au Luxembourg de 1,63 enfant par femme, attestant d'une baisse significative en vingt ans.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population du Luxembourg en 2021

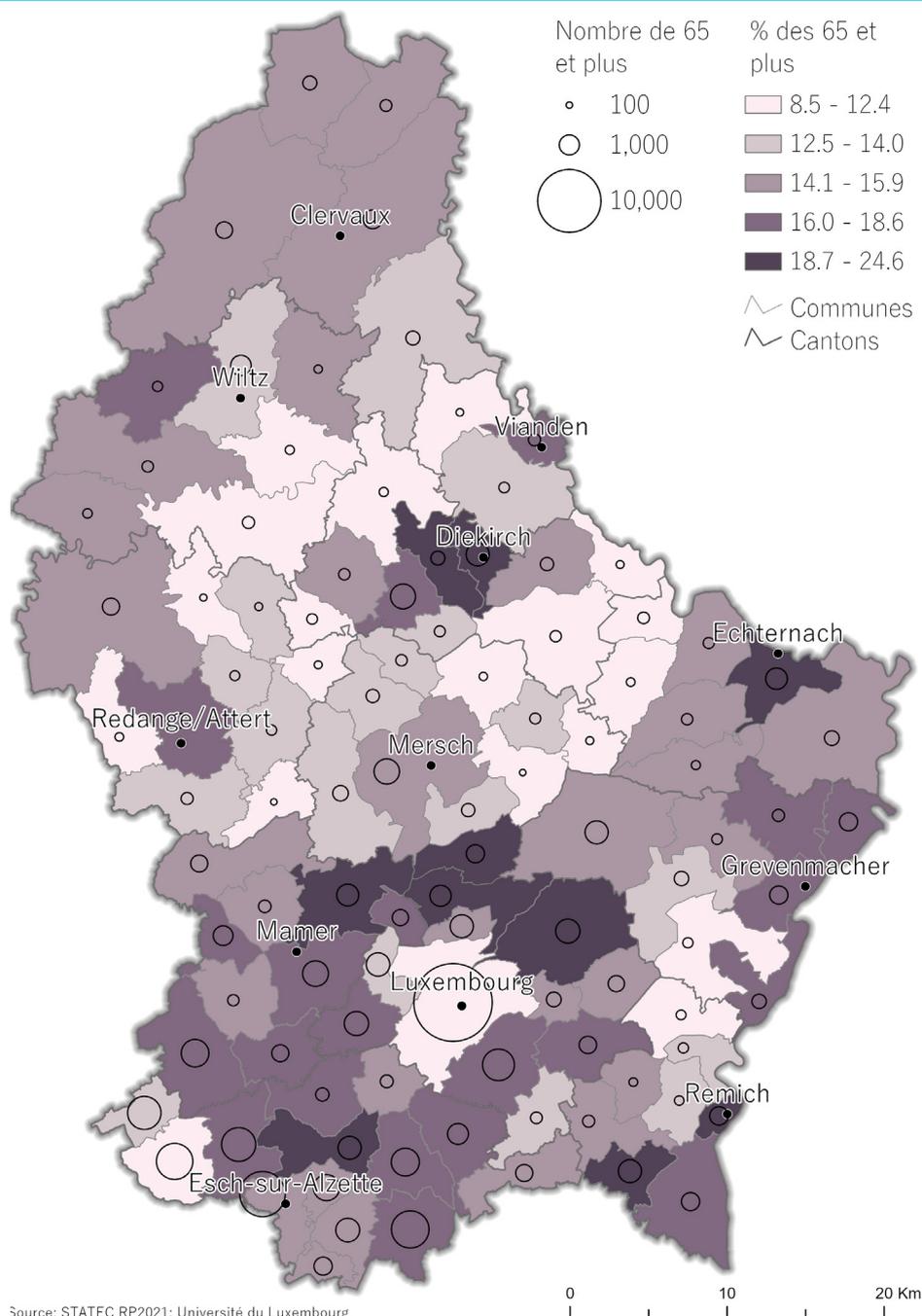


Source : STATEC, RP2021

L'évolution du nombre absolu de personnes âgées de 65 ans et plus dans le pays montre bien cette tendance, avec une croissance relative de 32% (soit 23 134 individus supplémentaires) entre 2011 et 2021. La part des femmes parmi cette population a légèrement diminué mais reste majoritaire, passant de 57.2% en 2011 à 54.6% en 2021. Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus, quant à lui, a connu une croissance encore plus importante, avec + 53.5% (soit 4 383 individus supplémentaires). Les conséquences de cette augmentation du nombre de personnes âgées sont importantes et multiples, puisqu'elles questionnent également l'adaptation des services à pourvoir en termes d'offres de soin, de développement d'espaces de socialisation spécifiquement adaptés à cette population, d'accès à la culture et au sport, etc.

Les centenaires, « anciens parmi les anciens », ont également vu une hausse spectaculaire de leur nombre, puisqu'ils étaient 91 en 2021, soit 24 de plus qu'en 2011, mais leur part relative dans la population reste faible. 20 d'entre eux vivent dans la capitale. La part des femmes, qui comptent pour quatre cinquième de l'ensemble des centenaires, est restée relativement stable entre 2011 et 2021, passant de 79 à 81%.

Carte 1. Personnes âgées de 65 ans et plus par commune en 2021

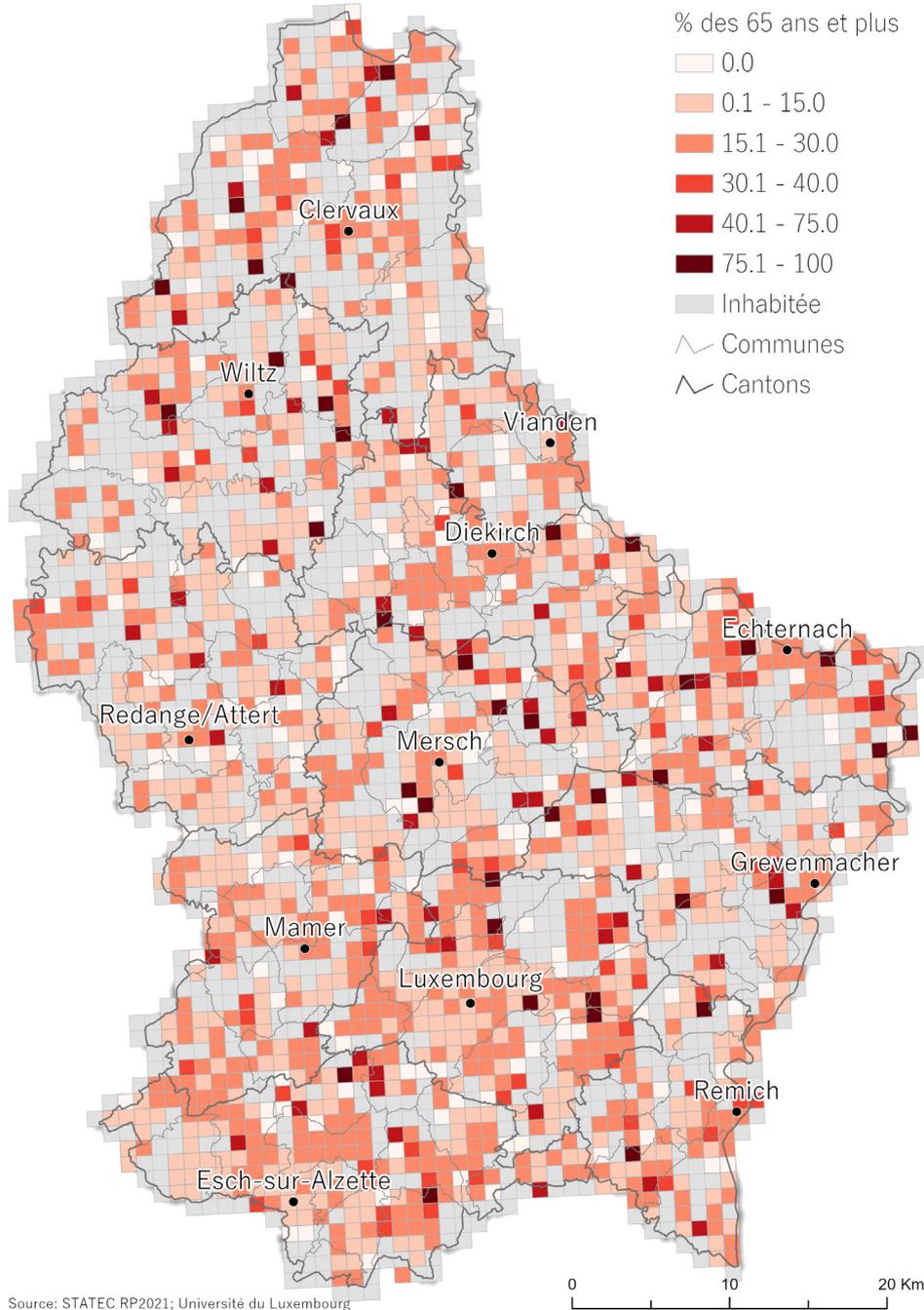


La carte 1 présente la distribution spatiale de personnes âgées de 65 ans et plus et la part qu'elles occupent au sein de la population des communes. C'est dans les principales villes du pays que l'on dénombre le plus de seniors : Luxembourg-ville (15 322 personnes), Esch-sur-Alzette (5 133), Dudelange (3 509) et Differdange (3 282). Par contre, au niveau relatif, on observe que ce sont principalement les communes périurbaines situées au nord de la capitale (Niederanven, Steinsel), dans la partie sud-est du pays (Mondorf-les-Bains et Remich), ainsi que dans la Nordstad (Erpeldange, Diekirch) qui présentent les taux les plus élevés de seniors (entre 19 et 25%). La présence d'une maison de soin ou d'une maison de retraite au sein d'une commune a un impact dans la surreprésentation relative

des personnes seniors, à plus forte raison dans les communes rurales.

La carte 2 montre quant à elle la distribution de ces mêmes personnes âgées à une échelle spatiale beaucoup plus fine encore : celle de la cellule d'1 km².

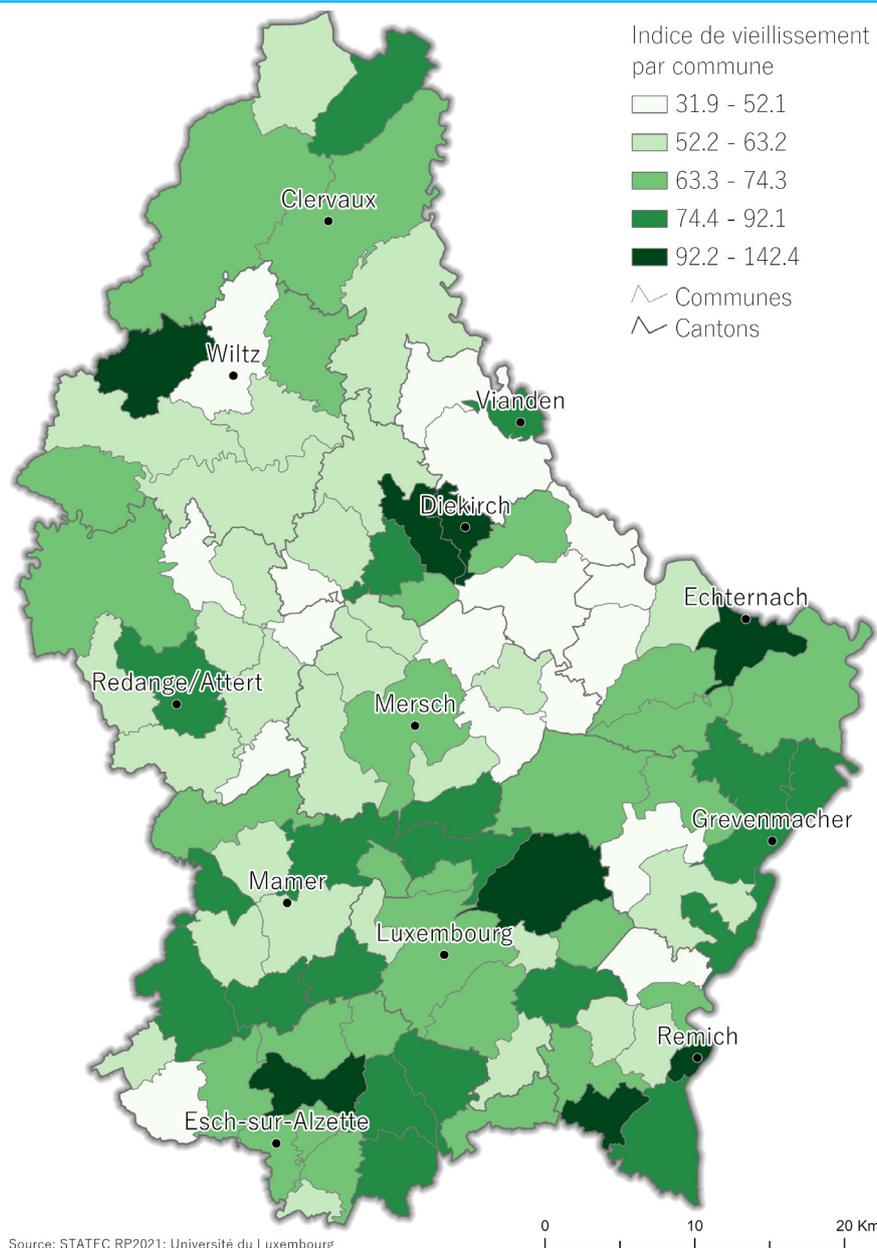
Carte 2. Personnes âgées de 65 ans et plus en 2021 par cellule de 1km² (en %)



Cette granulométrie spatiale permet de nuancer la carte précédente et de montrer que même les communes qui concentrent, en valeurs moyennes, des parts de personnes âgées relativement modestes peuvent présenter, à l'échelle d'un quartier, des concentrations plus importantes de personnes âgées de 65 ans et plus, et inversement. Dans le premier cas, cela peut être lié au fait qu'un quartier ou qu'un îlot dispose d'une maison de retraite, tandis que, dans le second cas, cela peut être lié au fait que de nouvelles unités d'habitations créées récemment n'hébergent que très peu de seniors (ces derniers ayant moins tendance à déménager que les autres groupes d'âge). Cette finesse dans la restitution spatiale de l'information met aussi en évidence la nécessité de considérer la variété des contextes locaux dans les stratégies d'adaptation de l'espace urbain aux besoins des

personnes âgées en termes d'accessibilité, d'offres de services spécifiques, de commerces, etc.

Carte 3. Indice de vieillissement (nombre de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) par commune en 2021



Ces réalités locales nuancées peuvent également s'apprécier à la faveur de l'indice de vieillissement (voir carte 3), qui exprime, en pourcentage, le rapport entre l'ensemble des individus âgés de 65 ans et plus sur l'ensemble des individus âgés de moins de 20 ans. Une valeur inférieure à 100 indique que les jeunes sont plus nombreux que les seniors, tandis qu'une valeur supérieure à 100 exprime la tendance inverse. Si, à l'échelle nationale, cet indice est passé de 14 en 1910 (à savoir 14 seniors pour 100 jeunes) à 43 en 1972 pour finalement s'élever à 70 en 2021, ce qui témoigne d'un vieillissement continu, il oscille à l'échelle communale en 2021 entre 142 à Mondorf-les-Bains et 31.9 pour Fischbach.

La carte 3 est relativement surprenante, car elle n'oppose pas, comme cela est souvent le cas dans d'autres contextes territoriaux, un espace rural à la population plutôt vieillissante à des communes urbaines plus dynamiques et relativement plus jeunes, mais elle fournit

au contraire un panorama de situations très diverses. La population du nord du pays apparaît étonnamment « jeune », ce qui reflète une tendance à l'installation ou la relocalisation des familles avec enfants dans des communes parfois éloignées des principaux pôles d'emplois, où les logements sont moins onéreux. La population de la couronne périurbaine autour de la capitale apparaît quant à elle plutôt vieillissante, ce qui s'explique par le fait que de nombreux lotissements y ont été créés dans les années 1970 et 1980, que leurs occupants y sont toujours mais que bien souvent leurs enfants en sont partis, contribuant ainsi à accentuer la dynamique de vieillissement dans ces communes. La Il est également important de noter que les grandes communes du sud présentent des indices de vieillissement largement inférieurs à la moyenne nationale (Differdange, Esch-sur-Alzette, Pétange) à l'exception toutefois de Dudelange.

2.

Multiculturalisme et plurilinguisme : une donne à prendre en compte et à anticiper dans l'encadrement du vieillissement

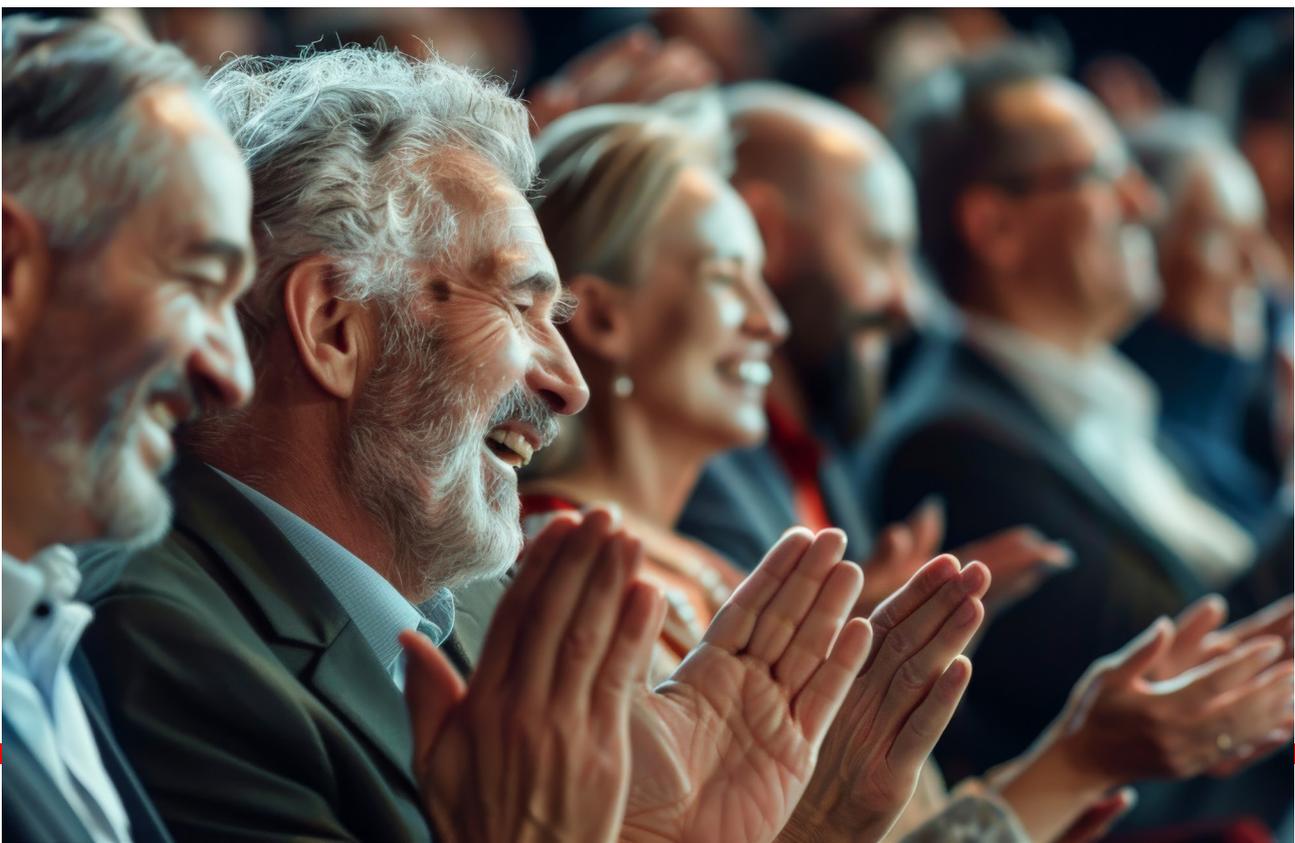
Le Luxembourg est caractérisé par un fort cosmopolitisme. Environ 180 nationalités différentes étaient répertoriées en 2021, ce qui traduit une réelle ouverture du pays à l'international. Cette spécificité se confirme dans le nombre et la part des étrangers, qui ne cessent de croître depuis plus de 20 ans. En 2001, la population luxembourgeoise était constituée de 162 285 étrangers, représentant 27% de la population totale du pays, alors que les chiffres du dernier recensement indiquent que 304 051 personnes sont de nationalité étrangère, soit plus de 47% de la population³.

Cette situation pour l'ensemble de la population est-elle la même pour les personnes âgées ? Observe-t-on les mêmes tendances auprès de cette population spécifique ? Cette section vise à apporter des éléments de réponse à ces questions en analysant plus en détail les données sur les nationalités et sur les langues parlées par les seniors.

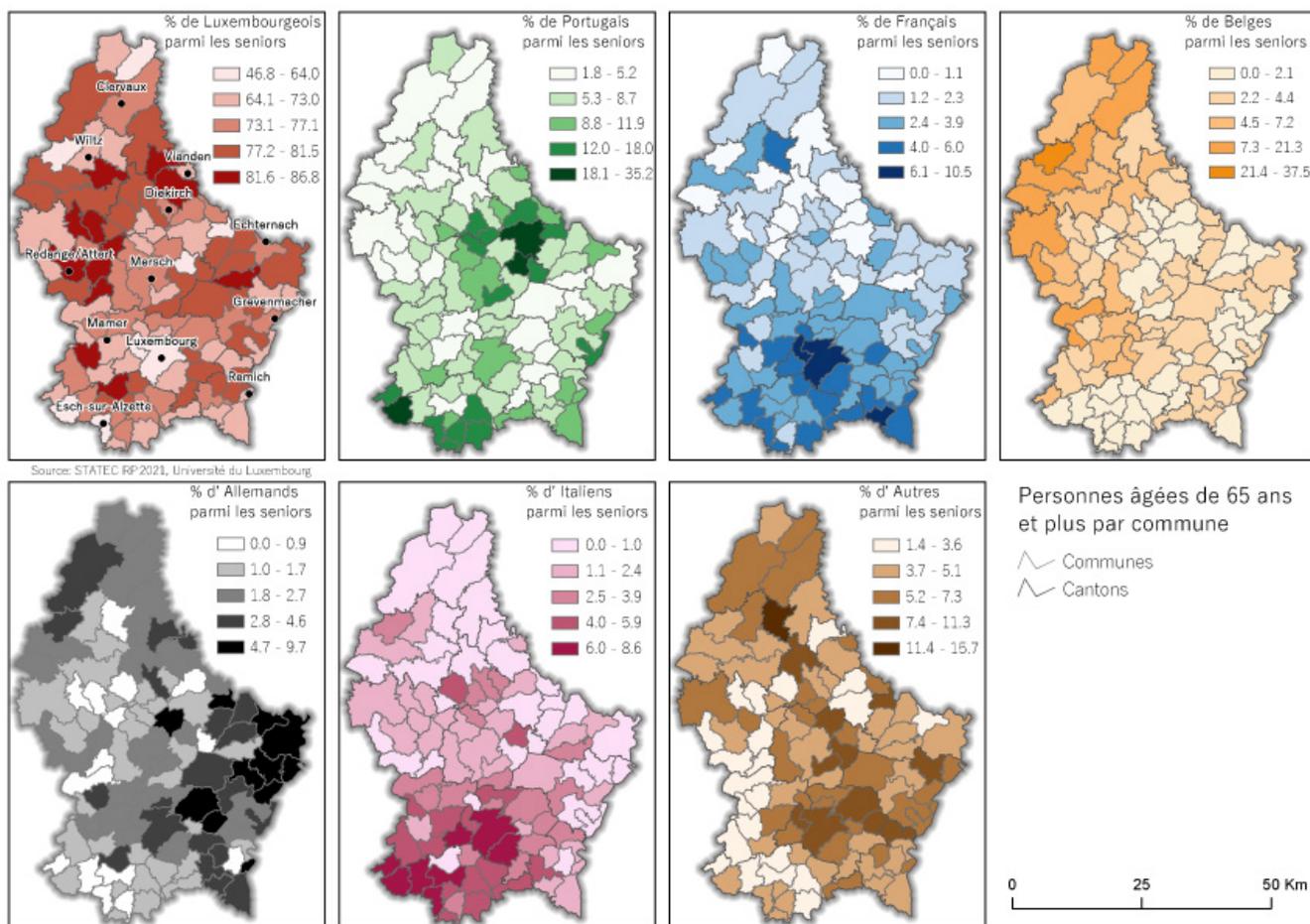
Des seniors majoritairement luxembourgeois

En 2021, le pays comptait 94 870 personnes âgées de 65 ans et plus, dont 66 587 étaient des Luxembourgeois, représentant ainsi 70.2% de la population âgée de 65 ans et plus. Ce premier chiffre met en lumière une différence nette avec la structure démographique générale du pays. Alors que la plupart des actifs sont de nationalité étrangère, les seniors sont principalement luxembourgeois. En effet, parmi les résidents de 65 ans et plus, 7 personnes sur 10 sont de nationalité luxembourgeoise, 1 personne sur 10 est portugaise et 2 personnes sur 10 ont une autre nationalité (principalement italienne, française ou belge).

³ Voir Note n°5 – Résultats RP2021 « Une population de plus en plus cosmopolite ».



Carte 4. Nationalités des personnes âgées de 65 ans et plus par commune en 2021



Note de lecture : 58.9% des seniors habitant Luxembourg-Ville sont Luxembourgeois, 8.1% sont Français.

Les différentes cartes révèlent une présence variable des diverses nationalités des seniors selon les communes. La plupart des communes du nord ont une part de Luxembourgeois parmi la population senior (65 ans et plus) supérieure à 80%. Les principales villes du pays ont quant à elles une part inférieure à la moyenne nationale : en 2021 Luxembourg-ville comptait 58.8% de Luxembourgeois parmi ses habitants âgés de plus de 65 ans, Esch-sur-Alzette 63.6% et Differdange 59.0%. Il est à noter que les communes de la première couronne périurbaine de l'Agglo-Centre ont une part supérieure à la moyenne nationale, se distinguant nettement de la capitale. En outre, seules deux communes ont une part de Luxembourgeois inférieure à 50% : Larochette (46.8%) et Winseler (47.7%).

La communauté portugaise constitue le deuxième groupe le plus représenté du pays parmi la population âgée de 65 ans et plus. La forte présence de Portugais au Luxembourg est liée à une immigration qui a débuté dans les années 1950 et qui s'est accélérée avec la signature de l'accord bilatéral entre le Luxembourg et le Portugal en 1972. 28 communes ont une part de Portugais parmi leur population senior supérieure à 10%.

Elles sont localisées principalement dans le sud et le centre du pays. Les plus forts taux se trouvent à Larochette (35.2% des personnes âgées sont portugaises), à Differdange (21.9%), et dans la Vallée de l'Ernz (21.8%).

La troisième nationalité la plus représentée parmi les seniors au Luxembourg est la nationalité italienne (soit 4.30% des personnes âgées de 65 ans et plus). Ceci s'explique en grande partie par les flux migratoires des travailleurs italiens qui sont venus s'installer au Luxembourg principalement entre 1880 et 1960. Les plus forts taux se localisent dans les communes du sud du pays, principalement à Differdange (8.6% des seniors sont Italiens), Mondercange (7.4%), Sanem (7.2%), Hesperange (6.8%), Esch-sur-Alzette (6.8%) et Pétange (6.4%). Les seniors de nationalité française, en proportion quasi similaire aux Italiens puisqu'ils représentent 4.3% des 65 ans et plus, se localisent surtout dans l'Agglo-Centre, notamment à Luxembourg-ville (8.1%), Strassen (7.2%), Kospital (6.0%) et Bertrange (5.8%), mais également dans certaines communes du sud du pays, comme à Mondorf-les-Bains (10.5%).

Bien que les personnes âgées de nationalité belge ne soient pas les plus représentées dans le pays, on

observe que dans huit communes, en particulier celles proches de la frontière belgo-luxembourgeoise, leur part est supérieure à 10% des seniors, notamment à Winseler (37.5%) et Weiswampach (21.4%). Il en est de même pour les populations seniors de nationalité allemande qui se concentrent plutôt dans la partie orientale du pays (mais avec des pourcentages moins élevés).

Entre 2011 et 2021, la part des seniors de nationalité luxembourgeoise a nettement baissé, passant de 78.6% à 70.2%, alors que dans le même temps, celle des Français a augmenté de 50%, tout comme celle des Belges ; celle des Italiens et des Allemands a légèrement diminué, et celle des Portugais et des autres nationalités a doublé.

Les données sur le pays de naissance des seniors apportent des nuances à cette distribution. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus nées au Luxembourg représentent 59.7% de la population seniors, soit dix points de moins que les seniors de nationalité luxembourgeoise. Cette donnée s'explique par les obtentions de nationalité luxembourgeoise pour les personnes nées à l'étranger⁴.

Les pratiques linguistiques des seniors se diversifient

Les données sur la langue principale⁵ des seniors apparaissent assez corrélées avec celles sur le pays de naissance. En effet, 63.1% des personnes âgées de 65 ans et plus ont comme langue principale le luxembourgeois, 10.3% parlent le portugais et 8.9% le français⁶. Si l'on s'intéresse aux évolutions révélées par les deux derniers recensements, les tendances se révèlent similaires avec une baisse de 10 points de la part de personnes ayant comme langue principale le luxembourgeois chez les seniors, une augmentation de trois points de pourcentage pour les personnes dont la langue principale est le français et de six points pour le portugais.

Il est intéressant de signaler que les parts les plus faibles de locuteurs luxembourgeois, entendus au sens de « langue principale », se localisent dans les grandes villes : à Luxembourg-ville en premier lieu - où leur part est de 47.6%, soit la troisième part la plus faible du pays après les communes de Larochette et de Winseler, et où symétriquement, la part des locuteurs « principaux » portugais, italiens et français y est importante avec respectivement 10.0%, 6.6% et 13.1% des seniors. Esch-sur-Alzette et Differdange comptent également des taux plus faibles de luxembourgeois comme langue principale (respectivement taux de 57.6% de locuteurs luxembourgeois et de 53.9%). Seules les communes de Dudelange et de Sanem ont une part de seniors ayant le luxembourgeois comme langue principale supérieure à la moyenne nationale, avec respectivement 67.3% et 70.4%.

À l'échelle des trois principaux pôles urbains du pays, tels que définis dans le programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT)⁷, la part des langues principales parlées par les seniors varie fortement :

- dans l'Agglo-Centre, espace composé de Luxembourg-ville et des communes avoisinantes formant la première couronne périurbaine, la part du luxembourgeois comme langue principale est relativement faible chez les seniors (53.2%) et celles du français et de l'italien sont plutôt élevées (11.9% et 6.1%) par rapport à la moyenne du pays. On note une nette différence entre la capitale et les communes périurbaines ;
- dans la Région Sud, correspondant aux communes de l'ancien bassin minier et industriel du sud du Luxembourg, la part du luxembourgeois est plus élevée et correspond globalement à la moyenne nationale. Le part du portugais et celle de l'italien sont au-dessus de la moyenne nationale (14.3% pour la langue lusitanienne et 5.8% pour la langue transalpine), alors que celle du français y est inférieure (7.5%) (voir graphique 2) ;
- dans la Nordstad, structurée au nord du pays autour des deux principaux centres urbains que sont Ettelbruck et Diekirch, près de sept seniors sur dix ont comme langue principale le luxembourgeois (68.5%), et la part du portugais y est relativement importante (13.5%).

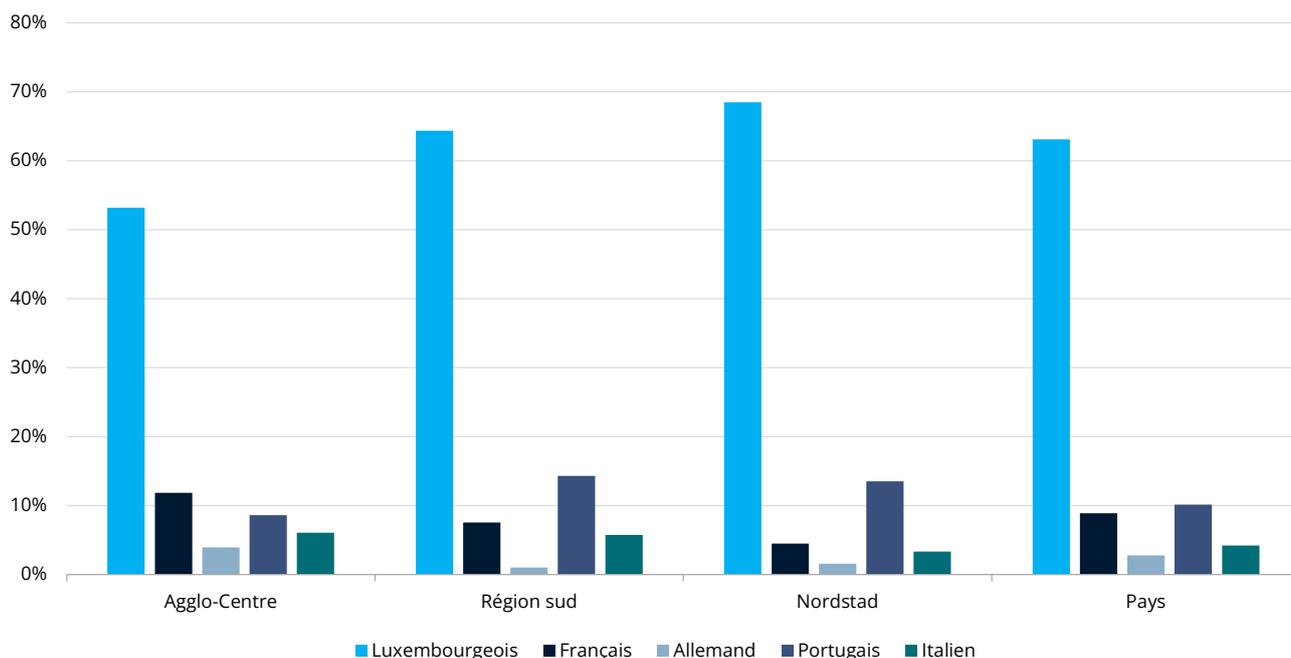
4 Voir Premiers Résultats 2021 n°6, "L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg : Structure et implications démographiques"

5 La question du recensement était la suivante " Quelle est la langue dans laquelle vous pensez et que vous connaissez le mieux?". Une seule réponse était possible.

6 Pour plus d'informations sur les langues, voir Premiers Résultats 2021 n°8, " Une diversité linguistique en forte hausse".

7 <https://amenagement-territoire.public.lu/fr/strategies-territoriales/programme-directeur.html>

Graphique 2 : Langues principales des seniors en 2021 par pôle urbain



Source : STATEC, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur la langue principale-

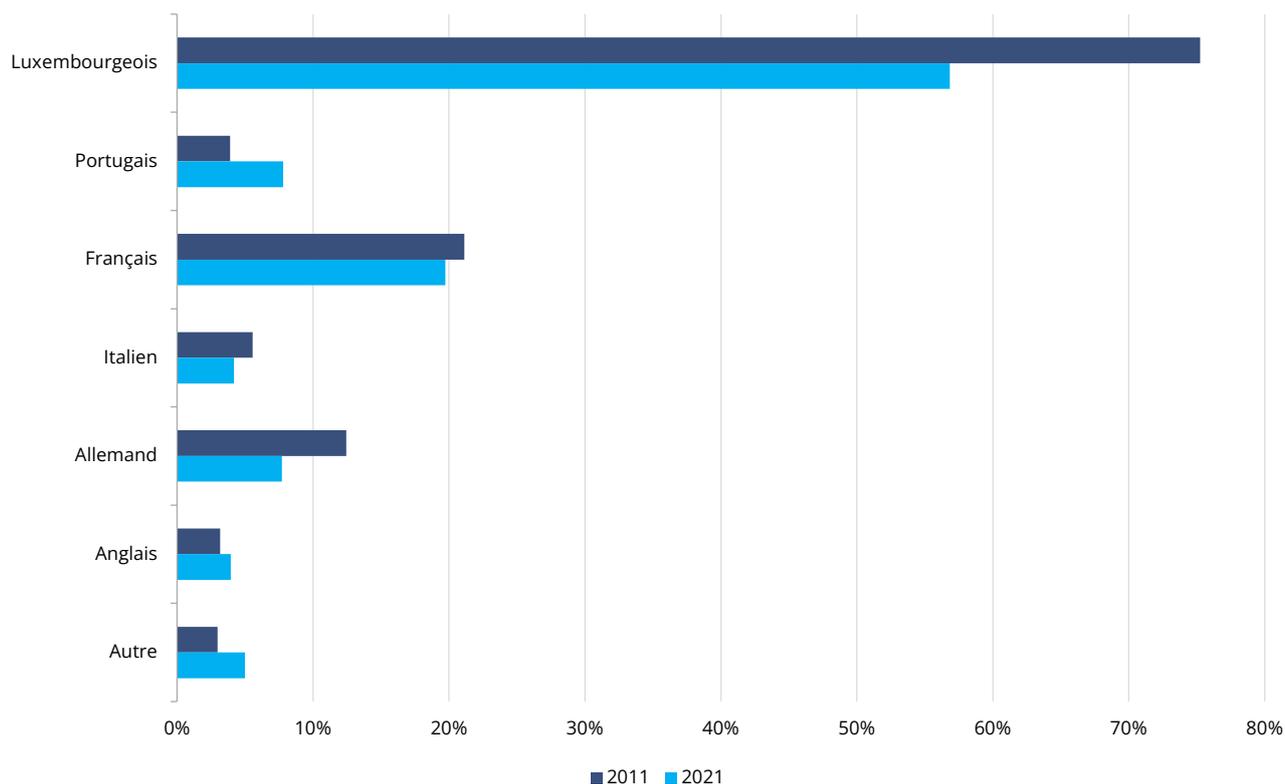
Note de lecture : 53.2% des seniors habitant l'Agglo-Centre utilisent le luxembourgeois comme langue principale.

Au niveau des langues parlées à la maison⁸, la pratique du luxembourgeois est majoritaire parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (avec un taux de 56.9% parmi les répondants), le français est la deuxième langue la plus parlée au domicile des seniors avec un taux de 19.7%. Le portugais arrive en troisième position avec un taux de 7.8%, quasiment à égalité avec l'allemand (7.7%). La pratique de l'italien se situe légèrement au-dessus de celle de l'anglais (4.2% et 3.9%).

L'analyse de la pratique des langues à la maison des seniors montre des différences dans l'usage des langues entre les deux derniers recensements (voir graphique 3). La part du Luxembourgeois a baissé depuis 2011 (moins vingt points de pourcentage) : à l'époque, plus de trois répondants sur quatre l'employaient à leur domicile. Il en est de même pour la pratique du français, de l'italien et de l'allemand qui ont également diminué entre les deux recensements (moins deux points de pourcentage pour la première, moins un point pour la deuxième et moins cinq points pour la troisième). À l'inverse, davantage de seniors répondants (le double) indiquent pratiquer le portugais à domicile et la pratique de l'anglais est passée de près de 3% à 4% en dix ans.

⁸ Une personne peut parler plusieurs langues à la maison. L'ensemble des langues pratiquées par cette personne a été pris en compte dans le recensement.

Graphique 3 : Langues parlées à la maison par les seniors en 2011 et 2021



Source : STATEC, RP2011, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur les langues parlées à la maison (plusieurs réponses possibles).

L'ensemble de ces constats pose inévitablement des enjeux en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées.

Pour le moment, les personnes âgées de 65 ans et plus sont principalement des Luxembourgeois et/ou luxembourgophones. Le recrutement d'un personnel parlant le luxembourgeois dans les services à la personne et dans le suivi médical (maisons de soins, hôpitaux, soins à domicile) demeure très important et problématique, puisque ce personnel est souvent frontalier. Des réponses tant au niveau législatif (à la faveur notamment de la nouvelle loi sur la qualité des services aux seniors) qu'en matière de formation linguistique dans les établissements ont été apportées, mais ne semblent pas encore suffisantes pour répondre aux besoins de la population des seniors, ce qui pose la question de l'attractivité de ces métiers pour les Luxembourgeois.

Pour autant, la tendance est à une croissance du nombre de seniors de nationalité étrangère et à la diversification des langues utilisées par ces derniers. Cette diversité doit inciter les autorités publiques, mais également les acteurs accompagnant ces personnes à adapter à moyen et long terme les politiques et les offres « seniors », en particulier en matière de langues et de contenus... d'autant plus que cette population étrangère prendra dans les vingt prochaines années une part plus importante parmi les seniors résidents.

3.

Une population senior encore peu « active » sur le marché de l'emploi et surreprésentée dans certains secteurs d'activités

Dans les sociétés vieillissantes, l'augmentation du taux d'emploi⁹ des seniors est un objectif souvent mis en avant pour maintenir le plus longtemps possible l'équilibre des systèmes d'assurance pension et de protection sociale, en augmentant le nombre de contribuables. En 2001, lors du Conseil européen de Stockholm, les exécutifs européens avaient fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50% pour les seniors de 55 à 64 ans d'ici à 2010. La situation s'est globalement rapprochée de cet objectif en Europe, mais avec d'importantes différences entre les pays. Le Luxembourg est l'un des pays d'Europe présentant le plus faible taux d'emploi des 55-64 ans, avec seulement 46.6% des personnes appartenant à cette classe d'âge en emploi, contre 61.3% en moyenne dans les pays membres de l'OCDE en 2021¹⁰. Notons toutefois que le taux d'emploi de la même classe d'âge n'était que de 36% selon les données du recensement de 2011, ce qui montre une évolution très favorable de la situation entre les deux recensements.

Au-delà de l'impact salubre que représente pour les finances publiques un taux d'emploi élevé des seniors, les enjeux sont également importants en termes de diffusion d'une culture intergénérationnelle au travail, qui est profitable non seulement pour les entreprises mais également, plus généralement, pour le lien social entre les générations.

Tous les secteurs d'activités ne sont pas aussi accessibles aux seniors, notamment quand ils font appel à des savoirs techniques ou qu'ils convoquent des référentiels culturels assez spécifiques à certaines générations. Les seniors peuvent donc parfois être discriminés à l'embauche, et ce malgré les incitatifs existants, comme l'aide à l'embauche de chômeurs âgés, qui permet à l'employeur de récupérer pendant un certain temps la part employeur des cotisations sociales versées pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans. Toutefois, le non-emploi peut aussi parfois être choisi et non subi, ce qui est souvent le cas au sein des ménages bénéficiant de ressources suffisamment importantes pour que l'une des personnes seniors puisse ne pas travailler. Le niveau

d'aisance matérielle au Luxembourg et les départs en préretraite pourraient ainsi en bonne partie expliquer l'importance de ce faible taux d'emploi chez les personnes de 55 à 64 ans.

Des seniors qui restent surreprésentés dans certains secteurs d'activités

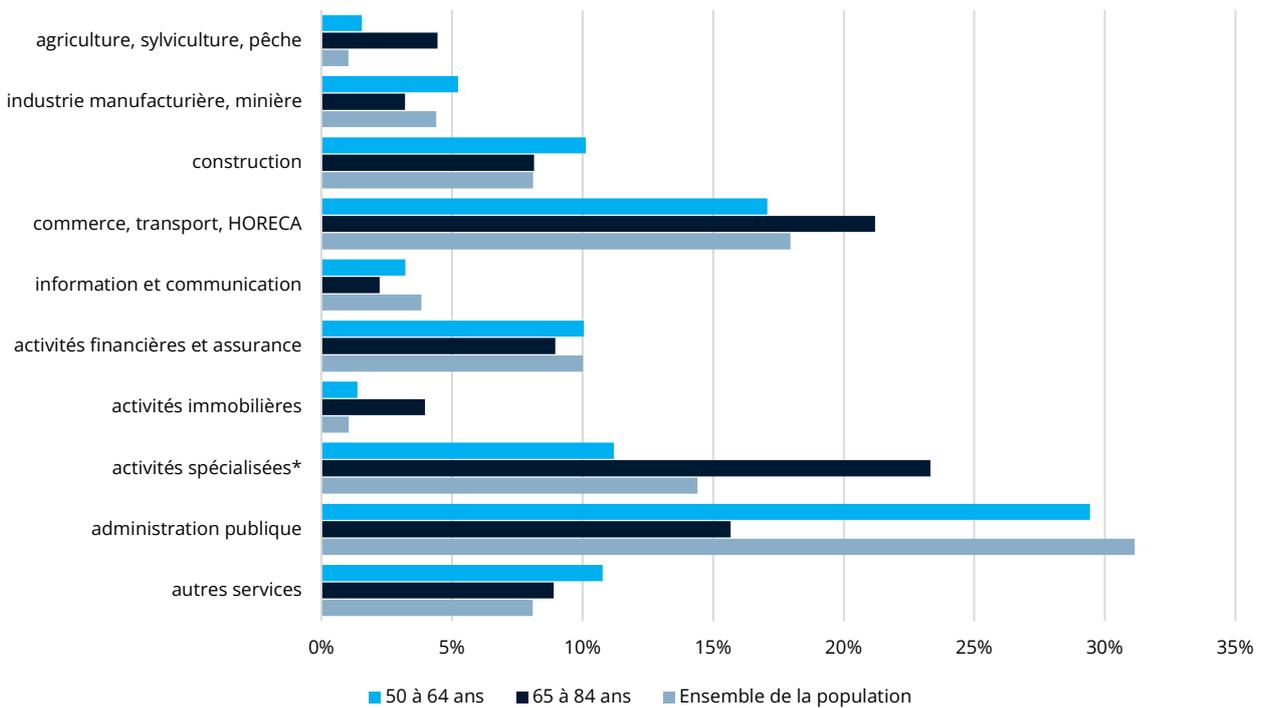
Les données du recensement font apparaître une très large surreprésentation des personnes actives de 65 ans et plus dans le secteur de l'agriculture, qui regroupe 4.5% de l'ensemble des actifs de cette classe d'âge ayant répondu au recensement, contre environ 1% pour l'ensemble de la population active. Cela atteste de la difficulté des transmissions ou des reprises d'exploitations pour les agriculteurs parvenant à la fin de leur période d'activité professionnelle. Ainsi, dans la catégorie socio-professionnelle pourtant physiquement exigeante des « agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture ou de la sylviculture » la part des personnes âgées de 50 ans et plus est la plus élevée de l'ensemble des secteurs d'activité, avec 34.7%.

Les personnes âgées de 65 à 84 ans, qui ont donc dépassé l'âge théorique de départ à la retraite, sont globalement surreprésentées dans le commerce et les secteurs des activités spécialisées (activités comptables et juridiques, architecture, recherche développement). Elles le sont également dans l'agriculture, mais également les activités immobilières, qui peuvent être encore conduites de manière irrégulière et s'accommoder d'un rythme d'activité plus léger.

⁹ Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes en situation d'emploi par rapport à une population globale. Le taux d'emploi des seniors est obtenu en divisant le nombre de personnes âgées entre 55 et 64 ans en situation d'emploi par le nombre total de seniors de cette tranche d'âge.

¹⁰ <https://data.oecd.org/emp/employment-rate-by-age-group.htm>

Graphique 4 : Répartition des seniors par secteur d'activité selon la classe d'âge en 2021



*activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien

Source : STATEC, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur les secteurs d'activité.

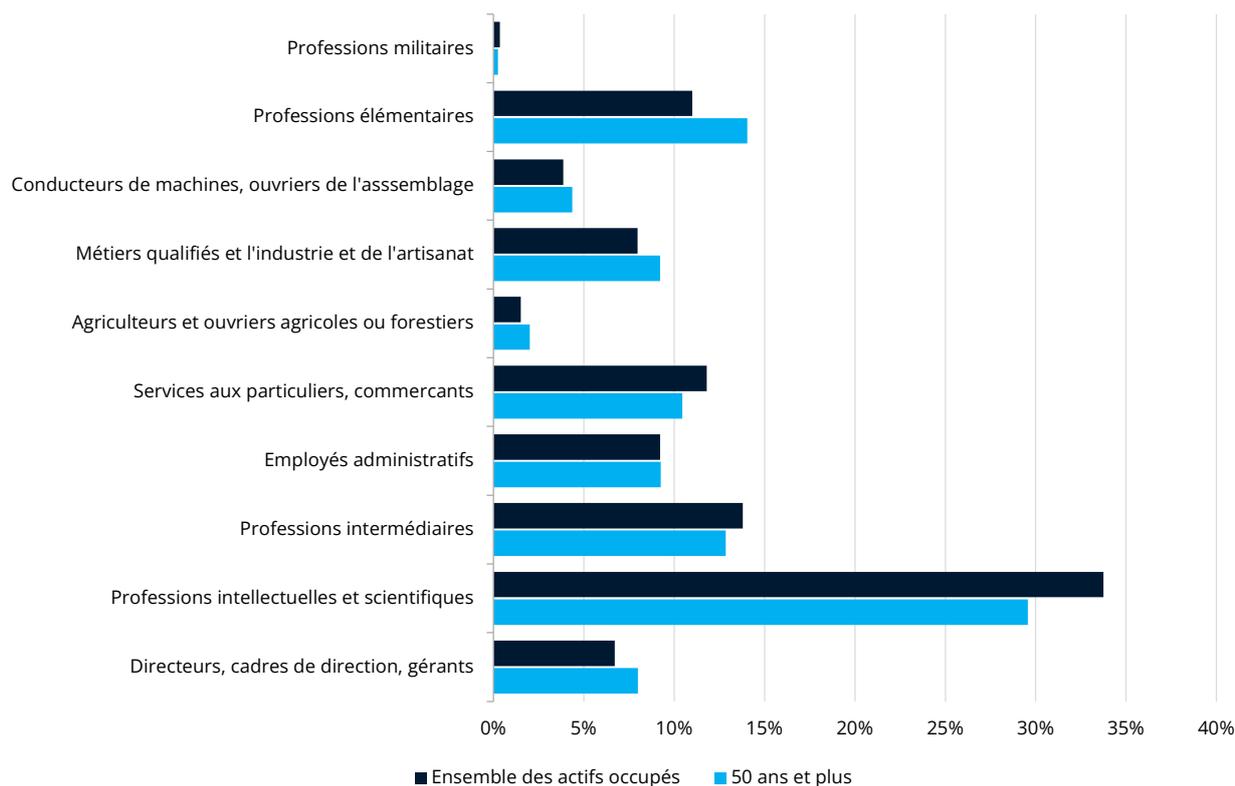
Des seniors légèrement surreprésentés dans les fonctions dirigeantes, mais également dans les fonctions les plus élémentaires

En termes de types de professions qu'elles occupent, les personnes âgées de 50 ans et plus ayant répondu au recensement ne diffèrent pas fortement de celles de l'ensemble des actifs occupés. Cependant, on observe une légère surreprésentation des actifs de 50 ans et plus dans les fonctions dirigeantes, telles que les postes de directeurs, cadres de gestion et gérants, qui représentent 8% de l'ensemble des actifs de cette tranche d'âge, contre 6% pour l'ensemble des actifs occupés. Cela s'explique par le niveau de séniorité qui est souvent attendu dans ce type de fonctions.

À l'inverse, les seniors en emploi sont sous-représentés dans les professions intellectuelles et scientifiques (29.6% des 50 ans et plus contre 33.7% de l'ensemble de la population active), même si cette part a augmenté de 8 points de pourcentage depuis 2011. Enfin, ils sont plus nombreux à occuper des professions dites « élémentaires », avec 14% d'entre eux (contre 11% de l'ensemble des actifs occupés). Ceci s'explique également par les modifications du niveau d'éducation dans le temps¹¹.

¹¹ Le niveau d'éducation sera abordé dans la prochaine publication Premiers Résultats portant sur le recensement.

Graphique 5 : Répartition des seniors par profession en 2021



Source : STATEC, RP2021

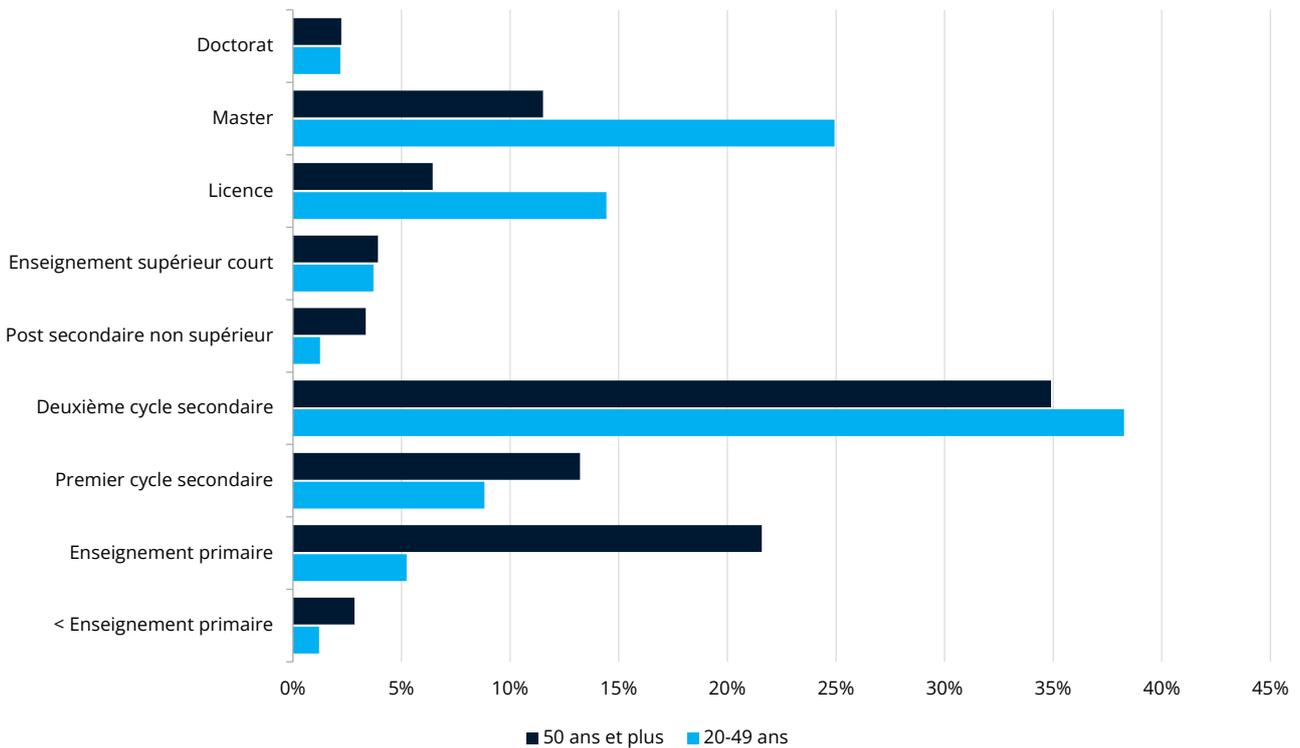
Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur les professions

Des seniors qui restent globalement moins diplômés, même si leur niveau moyen d'éducation s'est nettement accru

également noter qu'en dix ans, le niveau moyen d'éducation des seniors ayant répondu au recensement s'est accru, puisqu'ils étaient 38.2% à avoir atteint un niveau post-secondaire en 2021 contre seulement 26.2% dix ans plus tôt.

Le parcours professionnel des seniors est lié au niveau d'éducation, qui progresse sensiblement avec le temps. Ainsi, alors que 24.4% des 50 ans et plus n'ont atteint que la fin de l'éducation primaire, ils ne sont que 6.4% des moins de 50 ans à être dans cette situation (voir graphique 5). Par ailleurs, on observe que si les femmes seniors sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir atteint le niveau secondaire en terme d'éducation, la situation s'inverse chez les moins de 50 ans, où elles sont plus nombreuses à avoir obtenu un diplôme de master ou de doctorat (27.5% d'entre-elles, contre 26.7% des hommes). Les inégalités de sexe face à l'éducation se sont donc estompées entre deux générations. De manière générale, il faut

Graphique 6 : Répartition des seniors selon le plus haut niveau d'étude atteint et la classe d'âge en 2021



Source : STATEC, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur le niveau d'étude.

Enfin, il faut noter que les personnes de plus de 50 ans sont légèrement mieux loties que l'ensemble de la population en termes de types de contrat. En effet, 91.5% des hommes et 91% des femmes de cette tranche d'âge sont en contrats à durée indéterminée, contre respectivement 89.2% et 88.5% de l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail.

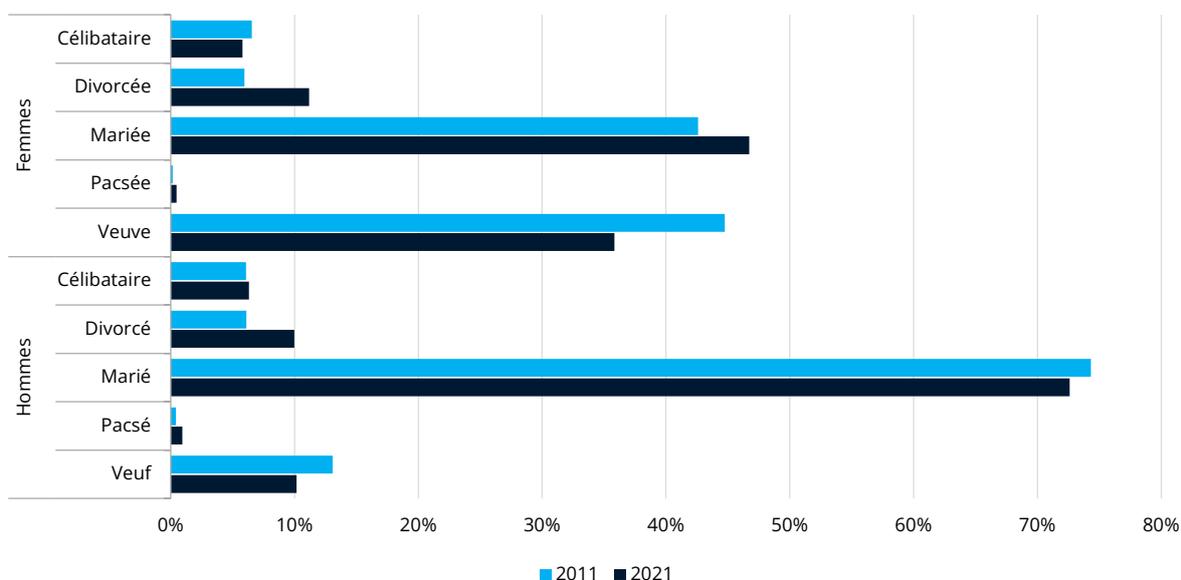


4. Un contexte familial et résidentiel des seniors évolutif, présentant certaines singularités

Bien que l'état civil ne dise rien, en soi, sur la structure du ménage (autrement dit, un célibataire ou une veuve peuvent vivre en couple, éventuellement en présence d'enfants ; inversement une personne mariée peut dans certains cas se retrouver seule), il permet néanmoins d'éclairer la réalité des seniors et les tendances à l'œuvre.

Il se trouve que l'état civil des résidents du Luxembourg, tous âges confondus, a significativement évolué en dix ans, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, en lien avec les mutations sociétales structurelles ou la progression de l'espérance de vie. Dans ce contexte général, il apparaît que la situation des seniors présente certaines spécificités.

Graphique 7 : Etat civil des personnes âgées de 65 ans et plus par genre, en valeurs relatives (années 2011 et 2021)



Source : STATEC, RP2011, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur l'état civil.

La tendance la plus marquante survenue entre 2011 et 2021 parmi les seniors concerne la part des personnes divorcées, qui a fortement augmenté, respectivement d'environ 6% à 11% pour les femmes, et de quelque 6% à 10% pour les hommes. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle se distingue de celle de la population âgée entre 30 et 64 ans, pour laquelle la part des personnes divorcées est restée stable en dix ans (autour de 12% pour les femmes et de 10% pour les hommes, soit des taux comparables à ceux des seniors en 2021, suggérant un nivellement qui s'est opéré durant cette période entre ces grandes catégories d'âge).

Inversement, dans un contexte général où la part des célibataires a augmenté (taux de 20% en 2021, contre 17% en 2011 en tenant compte de la population âgée de 30 ans et plus), cette tendance semble pour l'heure épargner les seniors, avec un taux avoisinant les 6%, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Reste que le célibat, compte tenu des mouvements de fond à l'œuvre, devrait selon toute vraisemblance progresser à moyen et long terme parmi les seniors.

Il convient également de souligner que l'augmentation de la part des personnes divorcées parmi les seniors ne s'est pas faite aux dépens du mariage, celui-ci apparaissant au contraire en légère augmentation : en 2011, 56% des seniors étaient mariés, contre 58% en 2021, cette tendance pouvant être croisée avec l'allongement de la durée de vie, prolongeant mécaniquement l'union conjugale, ainsi qu'avec la baisse relative du veuvage, en particulier pour les femmes (un peu plus d'une sur trois se déclare veuve en 2021 contre près d'une sur deux en 2011, même si ces taux restent très supérieurs à ceux des hommes). Les chiffres à disposition mettent en évidence des différences importantes entre les hommes (en 2021, trois-quarts d'entre eux déclarent être mariés) et les femmes (moins d'une sur deux déclare être mariée, soit 46.6% des répondantes, ce taux étant néanmoins en légère augmentation entre 2011 et 2021) en lien notamment avec une espérance de vie plus favorable à ces dernières¹².

Sans surprise, ce raffermissement de la part des personnes mariées ne touche en aucune manière la population de 30 à 64 ans, pour laquelle on observe un affaiblissement du mariage, en valeur relative, entre 2011 et 2021 (de 65% en 2011 à 57% en 2021, soit désormais un taux proche de celui des seniors, suggérant là encore un nivellement à l'œuvre). À l'opposé, cette population connaît une hausse importante de la place du Pacs : cette union civile concernait 2% de personnes âgées entre 30 et 64 ans en 2011 contre 6% en 2021, tandis que ce statut reste marginal pour les seniors, puisqu'en 2021, il ne concerne que 0.5% des femmes et 1% des hommes de 65 ans et plus.

Le recensement de 2021 nous apprend par ailleurs que près d'un quart (23.6%) des personnes âgées de 65 ans et plus déclarent vivre seules, soit, en valeurs relatives, plus du double de ce qui est observé pour la population âgée de 15 à 64 ans (11.2%).

Il s'agit donc d'un phénomène majeur, aux causes multiples (perception de la vieillesse et rapport au vieillissement, âge de départ des enfants et plus largement évolution des modes de vie, priorité politique accordée au maintien à domicile, etc.), renforçant le risque d'isolement, isolement d'autant plus préjudiciable aux personnes âgées dont certaines sont déjà fragilisées.

Il convient néanmoins de souligner que, entre 2011 et 2021, la part des personnes vivant seules s'est infléchie, y compris en ce qui concerne les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette tendance peut être mise en perspective avec l'augmentation des seniors atteignant un âge avancé, augmentant mécaniquement les cas de dépendance, parfois lourde, et par voie de conséquence les admissions en établissement spécialisé, dont l'offre s'est significativement renforcée depuis une quinzaine d'années. C'est ainsi que, à l'issue du recensement de 2021, il apparaît que 5.2% des personnes âgées de 65 ans et plus résident en maison de retraite ou maison de soins.

Tableau 1 : Nombre et part des personnes vivant seules par classe d'âge (années 2011 et 2021)

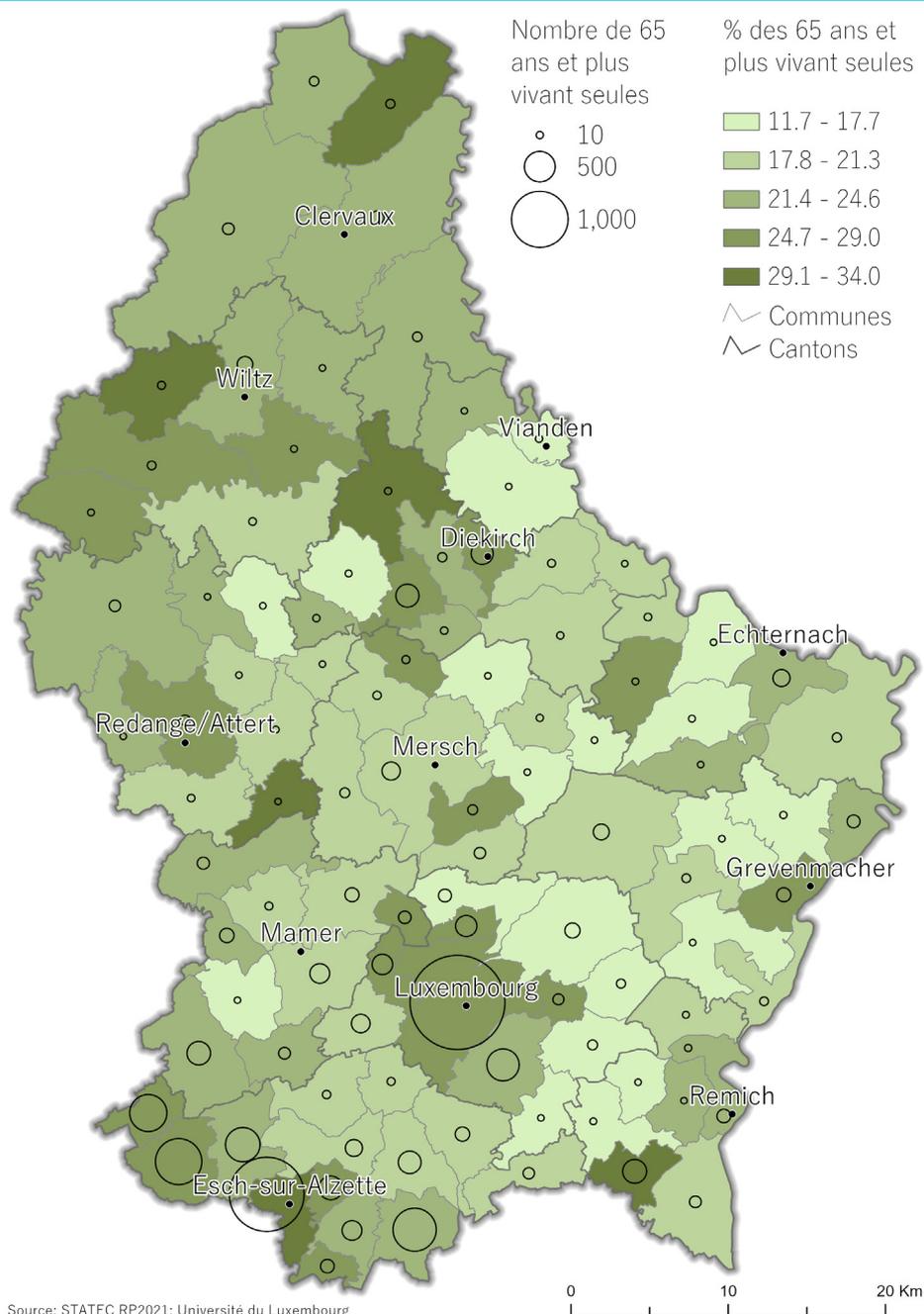
	2011		2021	
	Nombre de personnes vivant seules	Part de personnes vivant seules dans cette classe d'âge	Nombre de personnes vivant seules	Part de personnes vivant seules dans cette classe d'âge
15-64 ans	50 367	14.3%	49 837	11.2%
65 ans et plus	19 151	26.7%	22 423	23.6%

Source : STATEC, RP2011, RP2021

Note : ce tableau est établi à partir des répondants.

¹² Les derniers chiffres du STATEC font état d'une espérance de vie à la naissance au Luxembourg de 84,8 ans pour les femmes et 80,5 ans pour les hommes, soit une augmentation en vingt ans de 3,8 ans (femmes) et de 5,7 ans (hommes).

Carte 5 : Personnes de 65 ans et plus vivant seules par commune en 2021



La réalité des personnes vivant seules apparaît par ailleurs nuancée au plan spatial comme l'indique la carte ci-dessus. Près d'un tiers de ces personnes résident dans les quatre communes les plus peuplées du pays : Luxembourg-ville (3 971 personnes), Esch-sur-Alzette (1 558), Differdange (926) et Dudelange (863). Au niveau de la part relative, l'isolement des seniors s'observe majoritairement dans les zones rurales, mais également dans certaines communes de la Région Sud. Cet isolement pourrait néanmoins être compensé par des ressorts de solidarité locaux, voire une personnalisation des relations plus présente que dans les communes plus urbaines.

De manière complémentaire, la question des seniors vivant seuls peut être éclairée à la lumière du type de logements qu'ils occupent (en dehors des cas d'admission en établissement spécialisé).

En 2021, il apparaît ainsi que les répondants âgés de 65 ans et plus vivent à hauteur de 60% dans une maison, ce taux avoisinant les 50% pour les seniors vivant seuls, soit un niveau qui reste élevé. Or, ce type d'habitat risque chemin faisant d'être de moins en moins adapté (ancienneté voire vétusté, difficulté d'accès aux étages, localisation ne favorisant pas toujours les contacts avec le voisinage ou l'accès aux services ; etc.), surtout pour les personnes les plus âgées ou dépendantes.

D'autre part, la taille moyenne déclarée des logements occupés par les personnes de 65 ans et plus vivant seules est de 125 m² en 2021, alors qu'en 2011 elle était de l'ordre de 115 m², ces moyennes recouvrant de fortes variations entre communes (100 m² à Mondorf-les-Bains en 2021, soit la superficie moyenne la plus modeste, contre 173 m² à Weiler-la-Tour, où ces superficies sont les plus importantes)¹³. À un âge avancé, l'habitabilité et la pleine valorisation de telles surfaces posent question, outre le fait qu'elles peuvent au quotidien s'avérer coûteuses (ex. : frais de chauffage) et difficiles à entretenir ou à rénover. Pour mémoire, dans le cadre du recensement de 2021, près de 24% des répondants propriétaires âgés de 65 ans et plus ont exprimé des besoins de rénovation de leur logement.

Ces constats suggèrent des décalages entre les types de logement des seniors, pour certains vivant seuls, et leurs besoins. Si ces décalages peuvent s'expliquer (attachement à la maison familiale et repères en termes de vie sociale ; incitation au maintien à domicile ; part importante de propriétaires parmi les seniors ; faiblesse voire absence locale d'offres alternatives attractives, etc.), ils soulèvent la question des « bonnes » conditions du maintien à domicile et du rééquilibrage d'un marché immobilier résidentiel notoirement dysfonctionnel. Ce qui renvoie notamment à des enjeux :

- d'adaptation des logements aux exigences de l'âge et de la dépendance (accessibilité depuis l'extérieur, amélioration des circulations internes, dimensionnement et adaptations techniques diverses, etc.)¹⁴ ;
- de promotion et de développement de nouvelles formes d'habitat, telles l'habitat intergénérationnel, permettant à des jeunes en recherche d'une solution alternative de loger chez une personne âgée pour limiter son isolement et l'aider dans certaines tâches quotidiennes ;
- de libération de certains logements, notamment ceux difficilement adaptables, pour contribuer à rééquilibrer le marché, au vu notamment de la forte demande de logements familiaux... à la condition néanmoins d'offrir aux seniors des solutions alternatives, notamment sur un segment intermédiaire, entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent médicalisé.

On rappellera enfin l'importance de ne pas circonscrire la réflexion au seul isolement physique et matériel des seniors, mais au contraire de l'élargir à toutes les barrières pouvant concourir au sentiment d'enfermement et de solitude. D'où l'enjeu, pour prévenir et maîtriser ces risques, de lever les barrières linguistiques, de repérer et traiter la précarité, de favoriser l'échange et les rencontres, de promouvoir le sport, la culture et les loisirs pour tous via des animations, des aménagements ou des horaires adaptés, ou encore de s'employer à résorber la fracture numérique.

13 Voir également Premiers Résultats 2021, n°13, "Panorama du logement en 2021, du changement dans la continuité".

14 À ce propos, on peut mentionner les aides techniques et matérielles tournées vers l'adaptation du logement émanant de l'assurance dépendance, ou encore l'entrée en vigueur récente de la nouvelle loi « portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs », qui prévoit notamment d'étendre des exigences minimales d'accessibilité à tous les nouveaux bâtiments d'habitation collectifs.

5. Une population senior apparaissant particulièrement exposée au handicap

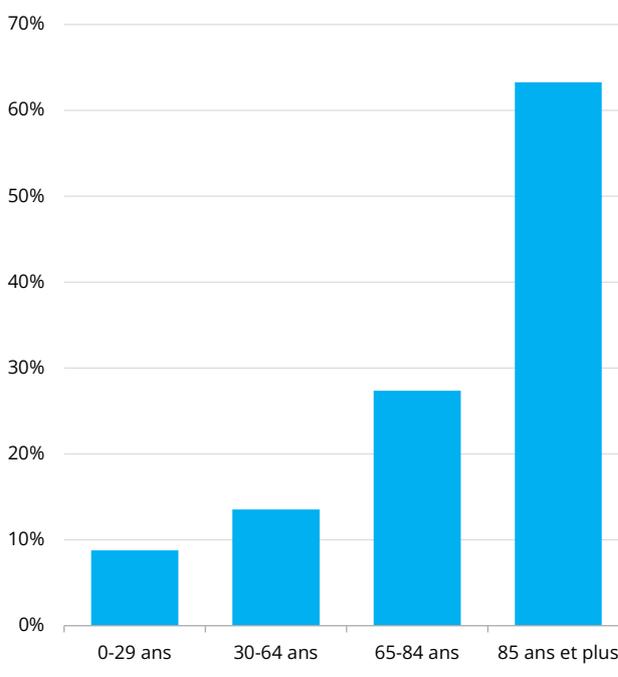
Si le handicap se réfère communément à une limitation de certaines capacités individuelles ou sociales se heurtant à un environnement non adapté, il recouvre en pratique une grande diversité de situations, liées aux types de fonctions altérées ou encore au contexte socio-économique de la personne concernée. Ce caractère multidimensionnel, conjugué à une dimension personnelle prépondérante (perception de soi, conscientisation du handicap et volonté ou non de le faire reconnaître, etc.) peuvent expliquer la difficulté de quantifier, voire de caractériser plus finement le phénomène.

C'est dans ce contexte que le recensement de 2021, qui aborde le handicap pour la première fois, apporte des éléments d'information inédits, et cela sous un angle subjectif - au sens où les réponses aux questions posées traduisent avant tout la perception des personnes concernées ou de leurs tuteurs¹⁵.

Le premier élément à retenir est que, tous âges confondus, 14.6% des répondants déclarent se trouver en situation de handicap, soit 68 694 personnes. Le handicap concerne donc bien une frange importante de la population et ne peut être considéré comme un fait marginal.

En toute logique, le handicap progresse avec l'âge : près d'un tiers (31.3%, soit 22 416 personnes) des répondants de 65 ans et plus se déclarent en situation de handicap, voire près de deux tiers (63.3%) des répondants de 85 ans et plus, contre 11.6% des répondants de moins de 65 ans.

Graphique 8 : Part des répondants se déclarant en situation de handicap par classe d'âge en 2021



Source : STATEC, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur le handicap.

Dans l'hypothèse où les non-répondants au recensement de 2021 âgés de 65 ans et plus (soit 24.6% de la population relevant de cette classe d'âge) se déclareraient confrontés à au moins un handicap dans les mêmes proportions que les répondants (soit 75.4% de la population relevant de cette classe d'âge), on obtiendrait alors quelque 29 730 personnes âgées de 65 ans et plus en situation de handicap ressenti. Il se trouve que ce chiffre dépasse le nombre de bénéficiaires touchant effectivement des prestations telles que le revenu pour personnes gravement handicapées (RGPH) ou l'assurance dépendance¹⁶, censées les aider à faire face à leur handicap.

¹⁵ Voir également "Près d'une personne sur sept se sent en situation de handicap au Luxembourg", STATEC, 2021.

¹⁶ En 2021, l'inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) faisait état de 16 063 bénéficiaires de l'assurance dépendance, tous âges confondus (<https://igss.gouvernement.lu/fr/statistiques/assurance-dependance.html>) ainsi que de 3 148 bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées.

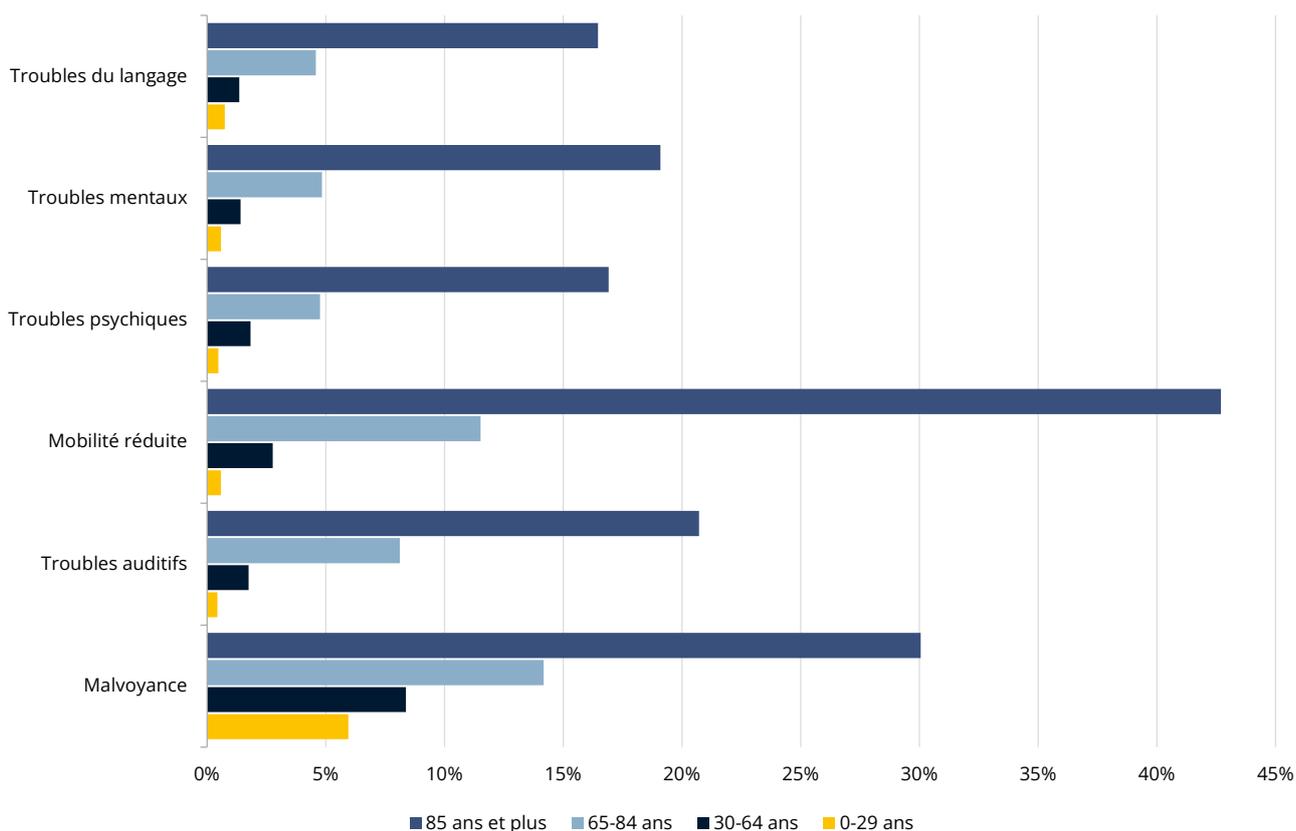


Les chiffres présentés ci-avant se réfèrent aux répondants ayant déclaré au moins un handicap, rapportés à la population de répondants. Or, une personne peut souffrir de plusieurs handicaps et ces situations de « multi-handicap » concernent avant tout les seniors : les 22 416 individus de 65 ans et plus concernés ont ainsi déclaré être affectés par 49 714 handicaps, correspondant en moyenne à 2.2 handicaps par personne, contre en moyenne 1.4 handicap pour les répondants

âgés de moins de 65 ans ayant déclaré au moins un handicap.

Le critère de l'âge pèse également sur les types de handicaps déclarés.

Graphique 9 : Types de handicap déclarés par classe d'âge (en pourcentage)



Source : STATEC, RP2021

Note : ce graphique est établi à partir des répondants à la question sur le handicap.



C'est ainsi par exemple que les difficultés de mobilité affectent 15% des répondants âgés de 65 ans et plus (et près d'un répondant sur deux (47,8%) relevant de cette classe d'âge ayant déclaré au moins un handicap) contre 1,9% pour les moins de 65 ans.

Cela vaut également pour les troubles auditifs - ils concernent environ un répondant sur dix (9,5%) âgé de 65 ans et plus et près d'un répondant sur trois (30,4%) relevant de cette même classe d'âge ayant déclaré au moins un handicap, alors que seul 1,2% des personnes de moins de 65 ans déclarent y être confrontés - ou encore les troubles du langage - quelque 6% des répondants de 65 ans et plus en font état, contre un taux proche de 1% pour les moins de 65 ans.

Quant à la malvoyance, si elle est signalée par 15.9% des répondants âgés de 65 ans contre 7.4% des moins de 65 ans, suggérant qu'il s'agit d'un handicap fortement lié au vieillissement, elle apparaît néanmoins comme le handicap le plus couramment évoqué tous âges confondus, en particulier parmi les répondants de moins de 65 ans (63.7% des personnes âgées de moins de 65 ans ayant déclaré un handicap mentionnent la malvoyance contre 50.9% des personnes de 65 ans et plus ayant déclaré un handicap).

Le critère de l'intensité du handicap est également à considérer, au sens où 65% des handicaps déclarés par les répondants de 65 ans et plus relèvent de la catégorie « modérée à sévère » contre un peu moins d'un handicap sur deux (49%) en ce qui concerne les répondants de moins de 65 ans. Ainsi, si par rapport à certains autres indicateurs, l'écart entre les classes d'âge apparaît ici moins tranché, il n'en demeure pas moins tangible.

Enfin, à l'échelle des communes du pays, il apparaît que la part des répondants de 65 ans et plus se déclarant en situation de handicap oscille entre au minimum 20.9% (Niederanven) et 51.5% (Vianden), les taux élevés étant généralement liés à la présence de structures d'accueil des personnes âgées et/ou handicapées.

STATEC

Pour en savoir plus
Bureau de presse
Tél 247-88 455
press@statec.etat.lu

STATISTIQUES.LU

AUTEURS

Cette publication a été réalisée par :

**Laurent Pacht, Antoine Decoville, Frédéric Durand, LISER
Yann Ferro, Kerry Schiel, Isabelle Pigeron-Piroth, Université du
Luxembourg.**

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

POUR CITER CET ARTICLE

Référence électronique

RP 1^{er} résultats 2021 N°14 « LES SENIORS AU LUXEMBOURG -Des profils socio-économiques singuliers, des enjeux majeurs pour le pays » [En ligne], 2024, mis en ligne le 27/06/2024, consulté le xx/xx/xx. URL : <https://statistiques.public.lu/fr/recensement.html>

